

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

DEL 01-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à 9 heures 30, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Asques, sous la présidence de Marie-Claude Fourcadet, Présidente et sur convocation en date du 28 mars 2024 ;

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 6

Présents : Mmes Marie-Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, MM Alain Montion et Frédéric Vidalenc.

Frédéric Vidalenc est nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte de gestion 2023

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,
Frédéric VIDALENC



La Présidente,
Marie-Claude FOURCADET.



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

DEL 02-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à 9 heures 30, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Asques, sous la présidence de Marie-Claude Fourcadet, Présidente et sur convocation en date du 28 mars 2024 ;

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 6

Présents : Mmes Marie-Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, MM Alain Montion et Frédéric Vidalenc.

Frédéric VIDALENC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte administratif 2023

Mme Marie-Claude FOURCADET, Présidente du SIRP, soumet au conseil syndical le rapport suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2023 est remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés.

Mme Marie-Claude FOURCADET quitte la séance.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M. MONTION est élu président de séance et rapporte le compte administratif de l'exercice 2023,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes €	Dépenses €	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section fonctionnement	63 875.95	62 965.11	910.84	6 518.90	7 429.74
	Section Investissement	137.90	0	137.90	1 218.25	1 356.15

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2023,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. MONTION, président de séance, Mme Marie-Claude FOURCADET, Présidente, ayant quitté la séance,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2023.

Le secrétaire de séance,
Frédéric VIDALENC.



La Présidente,
Marie-Claude Fourcadet.



Code INSEE

SIRP ASQUES St ROMAIN

Syndicat Intercommunal

03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de , Président, M-Claude FOURCADET.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 7 429.74 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
VOTES : Contre	0
Pour	6

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	910.84 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 518.90 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	7 429.74 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	1 356.15 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 7 429.74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	7 429.74 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Président, M-Claude FOURCADET, compte tenu de la transmission , le 03/04/2024 et de la publication le 04/04/2024.

A ASQUES, le 03/04/2024.



Le secrétaire de séance
[Signature]

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

DEL 04-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à 9 heures 30, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Asques, sous la présidence de Marie-Claude Fourcadet, Présidente et sur convocation en date du 28 mars 2024 ;
Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 6
Présents : Mmes Marie-Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, MM Alain Montion et Frédéric Vidalenc.

Frédéric VIDALENC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024

Madame la Présidente présente le projet de budget pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit ;

Fonctionnement :

Dépenses	71 842,62 euros
Recettes	71 842,62 euros

Investissement :

Dépenses	1 356.15 euros
Recettes	1 356.15 euros

- **AUTORISE** Madame la Présidente, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, à procéder, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le secrétaire de séance,
Frédéric VIDALENC.



La Présidente,
Marie-Claude FOURCADET.

